

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2023

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 4
Absents excusés : 6

Date de convocation : 28 août 2023

Étaient présents : Mme Charlotte BECKER ; M. Raymond BECKER ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; Mme Patricia MELY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Catherine LECUYER ; Mme Enza BAROTTE a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; M. Antoine ROSANO a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TOMPETTE ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine WEBER.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 12 juin 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 3.3-041/2023 : LOCATION DE LA CHASSE : RÉSERVES, ENCLAVES, CONSISTANCE DU LOT COMMUNAL, CLAUSES PARTICULIÈRES, DEMANDE DE GRÉ À GRÉ, PRIX DE LA LOCATION DE LA CHASSE ET SIGNATURE CONVENTION DE GRÉ À GRÉ ENTRE LA COMMUNE ET LE LOCATAIRE

Après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) réunie le 28 août 2023.

Après la délibération du Conseil Municipal du 12 juin 2023 autorisant le renouvellement du bail de chasse en gré à gré pour la période du 02 février 2024 au 1^{er} février 2033.

Suite à la Commission 4C, il a été convenu ce qui suit :

Réserves :

- Terrains Militaires : 167 ha 38 a 51 ca.
- Elitest : 1 x 38 ha 35 a 28 ca au Grand Pré et aux Triches.
1 x 16 ha 07 a 02 ca aux Jalannes sur la Commune de Norroy-Le-Veneur et 37 ha 65 a 65 ca sur les Communes de Plesnois et Saulny, soit un total de 53 ha 72 a 67 ca.
- Monsieur CHARRY – Demande non recevable, il n'y a que 5 ha sur les Communes de Norroy-Le-Veneur et Saint-Privat-La-Montagne.



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Enclaves :

- Militaire : 1 x 1 ha 04 a 24 ca
1 x 3 ha 18 a 95 ca
Soit un total de 4 ha 23 a 19 ca.
- Elitest : 1 x 1 ha 07 a 20 ca.

Consistance du lot Communal :

- Lot unique de 432 ha 32 a 75 ca.

Clauses particulières :

- Les battues le dimanche sont autorisées jusqu'à 14h.
- Des battues exceptionnelles peuvent être ajoutées à la demande de la Mairie.

Demande de gré à gré :

- Dépôt du dossier de demande de gré à gré le 23 août 2023 par Monsieur FLERES Patrice, la Commission Consultative Communale de Chasse (4C) a donné un avis favorable pour la reprise du lot de gré à gré.

Prix de la location de la chasse :

- Le prix est fixé à 3 700 euros par an.

Ce prix ne comprend pas les charges et frais payables par ailleurs par le locataire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** les propositions de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C).
- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de bail de chasse en gré à gré de Monsieur Patrice FLERES.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de gré à gré entre la Commune et le locataire.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 05 septembre 2023
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20230904-2023DEL041-DE
Reçu le 07/09/2023

